

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU**

**DECISION 2022-31**

**REALISATION D'UN CARREFOUR A FEUX A PROXIMITE DU CENTRE  
COMMERCIAL A CONDRIEU (- 3 380,64 €)**

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations  
d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;  
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que Condrieu a conclu un marché pour la réalisation d'un carrefour à feux à  
proximité du centre commercial à Condrieu avec la société Aximum ;  
Considérant que les prix ont été ajustés suite aux quantités livrées ou exécutées permettant  
ainsi un gain de 3 380,64 € ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : De signer l'avenant n°1 au marché de réalisation d'un carrefour à feux à proximité du  
centre commercial à Condrieu avec la société Aximum ;

Condrieu, le 20 mai 2022

Le Maire,  
Philippe MARION

Transmis en Préfecture le :  
Enregistré le :  
Publié le :  
Le Maire certifie, sous  
sa responsabilité, le  
caractère exécutoire  
de cet acte.

